

Compte rendu du Comité Syndical du 11 octobre 2010 à Puygailard de Quercy

Etaients présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, ALBERT Jean-Paul, BARDIN Michel, BERTELLI Jean-Claude, BISCONTINI Francis, BONHOMME François, COLINET René, DANTHEZ Florence, DELMAS Francis (représentant Pierre RAEVEN), DE PASQUALIN Annick, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, JOUANY Claude, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MONTET Michel, PEDRONO Lucienne, PERRIE René (représentant Christian TEYSSIERES), PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, SOULIE Jacques, VILPOUX Marc, VIROLLE Alain.

Etaients excusés :

MM. CORRECHER Maurice, TEYSSIERES Christian.

Etaients également présents :

MM. DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, FERTE Denis, LEROUX Ingrid, SIMON Mathieu

I. GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Approbation du compte rendu du comité syndical du 08 juillet 2010

Le Compte rendu a été envoyé par courrier le 13 septembre 2010 et a été approuvé par l'assemblée.

2- Renouvellement de postes

- Poste de chargé de mission « habitat –cadre de vie -foncier» :

Ce contrat de 3 ans, occupé par Sandrine BAK, a été renouvelé le 1^{er} décembre 2010, dans les mêmes conditions indiciaires et pour la même durée de 3 ans. Le champ d'intervention actuel (habitat-cadre de vie-mobilité) a été élargi à l'accompagnement de dispositifs territoriaux sur les thématiques « politique d'accueil et mobilité » (qui englobent l'habitat-services-mobilité). Ceci pour être plus en phase avec la convention territoriale du PMQ et le programme FEADER axés sur l'attractivité durable du territoire. Dès 2011 deux chantiers prioritaires seront suivis par cette mission : une OPAH du PMQ et un schéma de la mobilité et éventuellement une réflexion sur l'évolution des services de soins.

Le financement de ce poste est assuré à 80% (40% du CR MP par l'assistance technique au Pays ; 40% FEADER Mesure 341 B) sur la durée du contrat proposée.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

Objet : Création d'un poste de chargé de mission « Politique d'accueil – Mobilité »

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président précise aux membres du comité syndical :

qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé et en application des 4°, 5° et 6° alinéas de l'article 3 de cette loi le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de l'emploi créée.

qu'aux termes de l'article 3, alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par dérogation au principe, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour des emplois du niveau de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Par conséquent, Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de catégorie A de chargé de mission « Politique d'accueil – Mobilité ». Ce chargé de mission aura en charge l'accompagnement de dispositifs territoriaux sur les thématiques de la politique d'accueil et de la mobilité. Ceci pour être plus en phase avec la Convention Territoriale du Pays Midi-Quercy et le programme FEADER axés sur l'attractivité durable du territoire. De plus, dès 2011 deux chantiers prioritaires seront suivis par cette mission :

une OPAH du Pays Midi-Quercy
un schéma de la mobilité

Monsieur le Président propose donc d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget à compter du 1^{er} décembre 2010 :

Nombre d'emploi	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Chargé de mission « Politique d'accueil – Mobilité »	35H

La nature des fonctions et les besoins des services précités justifient l'engagement d'un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3, alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 535 et majoré 456 correspondant au grade de Secrétaire de mairie, échelon 6.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

AUTORISENT le Président à créer un emploi de Chargé de mission « politique d'accueil – mobilité » dans les conditions précitées

CHARGENT le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

- **Poste de chargé de mission « Communication » :**

Le poste de chargé de mission « Communication », occupé par Melle Corinne TREVISAN, a été renouvelé pour un an : décomposé en un 1^{er} contrat de droit privé de 6 mois (afin de bénéficier d'un renouvellement de contrat aidé accepté par Pôle Emploi) et un deuxième contractuel de la Fonction Publique Territoriale.

La mission du poste est élargie à la « communication » globale du SM PMQ incluant la communication institutionnelle (newsletter ; articles dans la presse et journaux municipaux et intercommunaux ; émissions mensuelles avec CFM et en lien avec le CDD du PMQ ; appui aux chargés de missions dans la création d'outils de communications thématiques ;) qui jusqu'à présent souffrait d'un manque de lisibilité et de cohérence.

Le financement de ce poste pour l'année à venir est assuré à 80% (40% FEADER 341 B ; 25% du CR MP via l'aide à l'animation du CDD ; 10% de l'Etat via contrat aidé ; 5% via LEADER)

3- Délibération sur les autorisations d'absence

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Autorisations d'absence au sein du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que l'autorisation d'absence, définie par l'Article 59 de la loi du 26 janvier 1984 peut être assimilée à une interruption totale ou partielle de service dont bénéficient aussi bien les fonctionnaires que les non titulaires.

L'agent n'en reste pas moins statutairement en position d'activité dès lors que son autorisation d'absence est autorisée et justifiée. Ces jours d'absence n'entraînent pas de réduction de la rémunération. Ils sont assimilés à des jours de travail effectif pour la détermination des droits à congé annuel (*article L226-1 du code du travail*).

Ces autorisations d'absence sont à prendre au moment de l'évènement et ne peuvent être reportées ultérieurement. En effet, les autorisations d'absence permettant dans certains cas, aux agents de s'absenter de leur service n'ont évidemment lieu d'être accordées que dans la mesure où l'agent aurait du exercer ses fonctions au moment où les circonstances justifiant l'autorisation d'absence se sont produites.

Une autorisation d'absence ne peut donc être octroyée durant un congé annuel (*ou maladie*), ni par conséquent interrompre le déroulement.

Autorisations d'absence liées à des évènements familiaux

Mariage - PACS			
De l'agent	5 jours ouvrables	Fournir l'extrait d'acte d'état civil	Loi 84-53 art 59-5
D'un enfant	3 jours ouvrables	Journées non fractionnables, comprenant le jour de l'évènement et la ou les journées précédant ou suivant l'évènement (les samedis, dimanches ou autres jours de repos hebdomadaire éventuellement et les jours fériés n'étant pas compris)	Réponse ministérielle 44068 JO AN Q du 14/04/2000
Des père, mère, beaux parents, frères et sœurs	1 jour ouvrable		Art 226-1 du code du travail
			Circulaire NOR INT A 0200053 C du 27 février 2002

Naissance ou Adoption			
Naissance d'un fils ou d'une fille de l'agent	3 jours ouvrables	Fournir la fiche familiale d'état civil	Loi du 18 mai 1946
Adoption	3 jours ouvrables	Inclus dans une période de 15 jours entourant la naissance	Loi 84-53 art 59-5
			Circulaire ministérielle du 21 mars 1996
			Art 226-1 du code du travail

Décès ou Maladie très grave			
Conjoint et enfants de l'agent ou de son conjoint	5 jours ouvrables	Fournir l'extrait d'acte d'état civil	Loi 84-53 art 59-5 Réponse ministérielle 44068 JO AN Q du 14/04/2000 Circulaire NOR INT A 0200053 C du 27 février 2002
Parents et beaux-parents de l'agent ou de son conjoint	3 jours ouvrables		
Grands parents, petits enfants, frères et sœurs, beaux frères de l'agent ou de son conjoint	2 jours ouvrables		
Oncles, tantes, gendre, belle-fille de l'agent ou de son conjoint	1 jour ouvrable le jour des obsèques		

Toutes ces autorisations d'absence peuvent être majorées d'un délai de route de 48 heures maximum en fonction de la distance et du moyen de transport utilisé.

Garde d'enfants malades			
D'un enfant jusqu'à 16 ans (sauf pour les enfants handicapés)	De 6 à 12 jours Peuvent bénéficier de 12 jours les agents : Qui assument seuls la charge de leur enfant Dont le conjoint est à la recherche d'un emploi Dont le conjoint ne bénéficie, de par son emploi, d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour ce motif	Fournir un certificat médical ou toute autre pièce justifiant la présence d'un des parents auprès de l'enfant	Loi 84-53 art 59-5 Circulaire ministérielle du 20 juillet 1982 fixant les conditions d'octroi et les durées des autorisations d'absence pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde

Autorisations d'absence liées à la maternité

Les dispositions du code de la sécurité sociale ont été reprises dans la circulaire de ministérielle du 21 mars 1996.

Ces autorisations spéciales concernent :

les séances de préparation à l'accouchement quand celles ci ne peuvent avoir lieu en dehors des heures de service ;

les examens prénatals obligatoires (dans la limite d'une ½ journée par examen) ;

l'aménagement des horaires de travail à partir du début du troisième mois de grossesse permettant de prendre une heure par jour maximum à l'heure d'arrivée ou de départ ;

congé dit d'allaitement d'une heure par jour à prendre en deux fois, et qui permet à l'agent d'utiliser les crèches ou de se rendre à son domicile.

Autorisations d'absence liées à la vie courante

Rentrée scolaire

Dans le cadre de la circulaire n° 1748 du 20 août 1990, les parents d'élèves peuvent être autorisés à commencer une heure après la rentrée des classes lors de la rentrée scolaire.

Il s'agit d'une facilité accordée jusqu'à l'admission en classe de 6^{ème} et sous réserve des nécessités de service.

Concours et examens de la fonction publique

Les agents se présentant à un concours de la fonction publique peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence d'une journée la veille de leur concours seulement si le lieu du concours implique un déplacement important.

Le ou les jours de concours proprement dits font également l'objet d'une autorisation d'absence et sont considérés comme du temps de travail effectif.

Ces autorisations sont délivrées sous réserve des nécessités de service.

Déménagement du fonctionnaire

Laissée à la discrétion de l'autorité territoriale, l'agent peut sous réserve des nécessités de service se voir accorder une autorisation d'absence pour déménager.

Le délai de route est également laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

APPROUVE les propositions de son Président

AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette action

II. POLITIQUES TERRITORIALES

1- Convention territoriale (2008-2013)

a. Programmation du 1^{er} semestre 2010 (2010/1) : avis des financeurs lors du comité des financeurs du 27/07/10

Le Comité Départemental des financeurs s'est réuni le 27/07/10 au Conseil Général de Tarn et Garonne. Il a notamment examiné la programmation 2010/1 du PMQ et a proposé des plans de financements pour chaque opération (voir le document envoyé avec l'invitation du comité syndical du 11/10/10).

- * M.FERTE Denis a évoqué la stagnation voire la baisse globale du budget du CR MP pour les années à venir qui va automatiquement impacter sur les aides aux projets. Les nouvelles actions ne pourront plus être autant aidées que précédemment alors que les actions existantes seront toujours accompagnées dans la mesure où elles sont encore pertinentes.
- * M.CAMBON Jean a insisté sur l'importance de donner un sens aux politiques publiques et notamment avoir une continuité et une cohérence d'action (exemple sur les politiques énergétiques qui sembleraient être remises en question par l'Etat ...)

b. Préparation de la programmation 2010/2 : listing en cours des opérations proposées

Cette deuxième programmation de l'année est en cours de finalisation.

Le planning prévisionnel pour valider cette programmation 2010/2 est le suivant :

- * 14/10/10 ; comité technique avec les partenaires financiers pour analyser la complétude des dossiers
- * Mi-novembre : CTCP (Comité Territorial de Concertation et de Pilotage)
- * Fin novembre-début décembre : Comité départemental des financeurs

- ✗ Passage en Commission permanente du CR MP et du CG 82 en décembre ou janvier

Cette nouvelle programmation 2010/2 se distingue par :

- ✗ une montée en puissance des projets publics de réhabilitations thermiques (concrétisation du Plan Climat et en particulier du service CEP mis en place) qui montre que lorsque les partenaires jouent leur rôle d'incitation à faire mieux, ça marche !
- ✗ la présentation de plusieurs projets structurants -Mesure 5 « Réaliser des équipements structurants pour le territoire-
- ✗ La poursuite d'aménagement qualitatif de bourg s'inscrivant dans la dynamique de la charte paysagère du PMQ (voir Mesure 6.2)

De plus M.CAMBON précise que lorsqu'on observe la liste des communes qui s'engagent dans cette dynamique (réhabilitation thermique e bâtiment publique) on constate que ce sont les « petites » communes qui sont majoritaires.

2- Programme européen Leader

a. Information sur le prochain comité de programmation prévu le 25 novembre 2010

Ce Comité a permis de présenter quelques opérations inscrites dans la convention territoriale et qui répondaient à la priorité ciblée dans le programme LEADER IV MQ qui est « L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ ».

L'avancement de la programmation et surtout des paiements est toujours retardé par une lourdeur administrative (accentuée par un suivi de la DDT particulièrement pointilleux) très présente dans cette génération du programme LEADER.

De fait, il est demandé aux Maîtres d'ouvrage candidats à des fonds LEADER de bien respecter les consignes et demandes transmises par le SM PMQ afin de ne pas encore plus retarder l'avancement du programme.

III. AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

1- Tourisme

a. Modification du plan de financement pour le programme Tourisme Pays Midi-Quercy 2010 : suite à l'avis du comité des financeurs et au vu de la demande de financement Leader

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Mise en œuvre de la convention cadre de partenariat liée à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy – année 2010 – modification des plans de financement

Monsieur le Président rappelle qu'à l'issue du Comité de Pilotage du 11 mai 2010 à Montpezat-de-Quercy, le programme d'actions relatif à la politique de développement touristique durable a été validé, que le comité syndical en séance du 20 mai 2010 a approuvé un plan de financement qui était le suivant :

Dépenses		Recettes	
Information Actualisation, Impression, Fabrication Guides Pratiques Guide des manifestations	19 167 €	Europe LEADER	9 557 €
Promotion/ Communicat° Salon du tourisme de Toulouse	5402 €	Conseil Régional Midi- Pyrénées (30% de 36837.08 €)	11 051 €
Production Edition du livret jeu à destination du public enfants/ familles	1 280 €	Conseil Général de Tarn et Garonne (30% de 36837.08 €)	11 051 €
Formation Eductours des OT	600 €		
Animation/ sensibilisation du réceptif Organisation des Ateliers thématiques tourisme durable, Réalisation et diffusion de la charte de bonnes pratiques entre acteurs du tourisme sur les Gorges de l'Aveyron	15 790 €	Autofinancement	10 580 €
TOTAL DEPENSES	42 239 €	TOTAL RECETTES	42 239 €

Suite au comité des financeurs pour la 4^{ème} programmation de la convention territoriale, le plan de financement est modifié. Il est aujourd'hui le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Information Actualisation, Impression, Fabrication Guides Pratiques français et anglais, guide des manifestations	19 167€	Europe (leader IV) (23%)	9 722 €
Promotion/ Communicat° Salon du tourisme, carte avantages	5 402€	Conseil Régional Midi- Pyrénées (30% du total)	12 670 €
Production Accueil de la clientèle familiale	1 464€		
Formation Eductours des OT	416€	Conseil Général de Tarn et Garonne (30% de 26 000 – hors formation et animation du réceptif)	7 754 €
Animation du réceptif Ateliers tourisme durable Charte de bonnes pratiques sur la rivière Aveyron entre acteurs du tourisme	15 790€	Autofinancement (29%)	12 093 €
TOTAL DEPENSES	42 239 €	TOTAL RECETTES	42 239 €

De fait, le plan de financement dans le cadre de la demande de subvention au titre du programme leader est lui aussi modifié.

Le plan de financement approuvé en séance du 20 mai 2010 était le suivant :

Dépenses		Recettes	
Information Actualisation, Impression, Fabrication Guides Pratiques version anglaise Guide des manifestations	10 388 €	Europe LEADER	9 557 €
Promotion/ Communication° Salon du tourisme de Toulouse Sur le thème de « Culture et Patrimoine ».	5 402 €	Conseil Régional Midi- Pyrénées (30% de 26 178 €)	7 853 €
Animation/ sensibilisation du réceptif Organisation des Ateliers thématiques tourisme durable, Réalisation et diffusion de la charte de bonnes pratiques entre acteurs du tourisme sur les Gorges de l'Aveyro□	15 790 €	Conseil Général de Tarn et Garonne (30% de 26 178 €)	7 853 €
		Autofinancement	6 317 €
TOTAL DEPENSES	31 580 €	TOTAL RECETTES	31 580 €

Celui présenté au comité syndical ce jour suite à sa modification est :

Dépense □ HT		Re □ ettes	
Information Actualisation, Impression, Fabrication Guides Pratiques anglais, guide des manifestations	8 682 €	Europe □ (Leader IV) (36%)	9 722 €
Promotion/ Communicat° Salon du tourisme culture et patrimoine	4 637 €	Conseil Régiona □ Midi- Pyrénées (30%)	8 147 €
		Conseil Général de Tarn et Garonne (30% du 13 319 hors animation du réceptif)	3 857 €
Animation du réceptif Ateliers tourisme durable Charte de bonnes pratiques sur la rivière Aveyron entre acteurs du tourisme	14 301 €	Autofinancement (20%)	5 431 €
TOTAL DEPENSES	27 157 €	TOTAL RECETTES	27 157 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

APPROUVE le plan de financement énuméré ci-dessus

AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette action

b. Projet de coopération Leader sur le Tourisme Durable

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la mesure coopération du programme leader Midi-Quercy, a été identifiée la conduite d'un projet de coopération interterritorial autour du développement du tourisme durable sur la destination Aveyron/ Viaur rivières sauvages. Ce projet de coopération qui fait suite à plusieurs démarches de valorisation touristiques engagées depuis 2007 sur les vallées du Viaur et de l'Aveyron. Il renvoie à l'objectif de rechercher des réponses communes à des problématiques de développement touristique partagées par les trois pays.

Il prévoit de mettre en œuvre **deux séries d'actions** principalement :

Une première série de 3 actions pour développer une offre de tourisme durable auprès de 30 structures volontaires (10 par pays) dans l'hébergement, la restauration traditionnelle de qualité et les activités de pleine nature qui répondraient à l'appel à candidature lancés par les Pays et qui seraient sélectionnées :

- * Action 1 : mise en place d'atelier de sensibilisation et d'information (connaissance du territoire, de l'offre touristique commune aux trois Pays...)
- * Action 2 : Audit et des accompagnement par un bureau d'études extérieur pour une analyse de la structure touristique dans les domaines environnemental, social et économique du développement durable, l'aide à la définition d'un programme d'action, l'accompagnement à sa mise en œuvre sur 2 ans, l'évaluation
- * Action 3 : mise à disposition d'une malle de découverte de l'écotourisme et du tourisme durable dans les structures engagées dans la démarche Tourisme durable

Le coût de ces actions reviendrait aux Pays (environ 30 000 TTC euros par Pays)

Il serait demandé une participation forfaitaire de 100 euros par structure touristique.

Un seconde série de 3 actions poursuivant l'objectif de développer et de valoriser l'itinérance douce sur les vallées Aveyron / Viaur :

- * Action 4 : Diagnostic des équipements, itinéraires, services liés à cette thématique de l'itinérance douce sur les vallées (recrutement d'un stagiaire pour la compilation et la cartographie des informations)
- * Action 5 : Lancement d'appels à projets ciblés selon les résultats du diagnostic et aide au montage de projet des candidats sélectionnés

Le coût du diagnostic reviendrait aux Pays (environ 3500 euros TTC), les projets d'itinérances douces seraient portés par des maîtrises d'ouvrage différentes que les Pays (communes, communautés de communes, structures privées, associations...).

En dernier lieu, il s'agira de développer des outils, supports et partenariats afin de promouvoir et valoriser la destination.

Monsieur le président informe que le projet est aujourd'hui en cours de définition – qu'il est prévu un comité de pilotage inter-Pays le 11 janvier 2011 (à 14h30 à LAGUEPIE) pour signer l'accord de partenariat cadre entre les 3 pays, qui officialiserait le programme d'actions, le budget prévisionnel et le partenariat inter-Pays sous réserve de l'attribution de cofinancements des 3 départements et de la Région Midi-Pyrénées. Les opérations seront ensuite présentées une à une en programmation Pays et Leader avant d'engager leur lancement, dernier trimestre 2011.

- * M.FERTE Denis signale que l'on est dans la continuité du PER Aveyron-Viaur qui se termine et cela ne peut être que positif pour les 3 Pays concernés par ce projet de coopération.

c. Information sur le projet « Le Massif central au bout des doigts »

Le projet *Le Massif central au bout des doigts*, porté par l'association Braille et Culture (siège social dans le 63) est développé à l'échelle du Massif central. Il poursuit l'objectif de rendre accessible aux publics malvoyants une offre touristique de visite et de découverte du patrimoine et de créer un réseau de sites adaptés sur ce grand territoire. Ce projet bénéficie de fonds FEDER Massif à hauteur de 70%

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été approché pour devenir partenaire de l'association Braille et Culture dans le développement ce projet à l'échelle du Pays. Des sites de visite sur le territoire de la CC QRG (limites administratives imposées par les règles du fonds FEDER Massif central) ont été repérées et diagnostiquées par l'association Braille et

Culture : cités de Caylus et St Antonin ainsi que l'Ecomusée de la maison du patrimoine et des propositions d'adaptation de visites ont été faites.

Quelle place du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy dans ce projet ?

Dans le cadre de sa politique culturelle et touristique, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaite renforcer l'accès du plus grand nombre à la connaissance du territoire, de son histoire, de son patrimoine. Les personnes à mobilité réduite constituent un public prioritaire de cette politique de développement des services culturels et produits touristiques que le Pays Midi-Quercy soutient à travers divers programmes de financements et partenariats techniques. Parallèlement, il a identifié comme prioritaire la médiation et l'interprétation des patrimoines, naturel et culturel, emblématiques de notre territoire.

Ainsi, ce projet décliné sur le Pays Midi-Quercy permettrait de :

- * Adapter les circuits de visites patrimoniales existants aux personnes malvoyantes
- * Travailler sur des contenus de visites et des points d'interprétation nouveaux renvoyant à des thèmes forts du territoire

L'intervention de Braille et Culture comprendrait l'enregistrement du discours audio guidé des visites, la fabrication d'outils de découverte en braille et en volumes 3D, l'édition et la diffusion d'une plaquette de communication en braille qui serait envoyée à des publics malvoyants potentiellement intéressés qui seraient remis au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy participerait avec les sites concernés à la définition des contenus de visites.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy mettrait à disposition les outils et contenus des sites dans le cadre d'une convention cadre de partenariat qui préciserait divers engagements du site notamment :

- * mobiliser une personne de l'équipe sur le suivi de ce projet
- * définir un projet d'aménagement permettant de matérialiser le circuit de visite (signalétique panneaux ou au sol) notamment
- * définir un projet d'aménagement permettant de favoriser l'accès des publics PMR à leur structure d'accueil (OT ou écomusée) ainsi qu'à leur visite et pour les Offices de Tourisme d'engager à plus long terme une réflexion sur l'amélioration des conditions d'accueil des publics touristiques
- * s'engager dans la démarche de labellisation Tourisme et handicap

Le partenariat avec l'association Braille et Culture impliquerait une participation aux frais de mise en œuvre de 5 005.60 euros TTC (subvention FEDER Massif Central et CG 82 déduite et attribuée).

d. Information sur le courrier de Cazals concernant les problèmes de débarcation de canoe

Le Comité consultatif du site du moulin de Cazals a informé le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy que la municipalité de Cazals, dans le cadre de la résolution du conflit d'usages sur le site du moulin, décidait d'une part de constituer un comité consultatif et d'autre part de consulter les électeurs cazalais en vue de recueillir leur avis sur la question de l'arrêt total des nuisances dues à la circulation et au stationnement des véhicules liés aux activités de tourisme nautique sur le site du moulin.

Le comité consultatif a aussi dans ce cadre pu exprimer au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy le souhait que la commune de Cazals soit soutenue et encouragée dans son choix notamment en participant à la recherche et à l'organisation d'un autre site de débarquement.

- * M. CAMBON Jean précise que c'est un problème de fonds qui se pose à nous avec une activité économique (50 000 canoës/an) emblématique de notre rivière Aveyron. Il propose donc de réfléchir avec les partenaires et en appeler à la responsabilité collective du CG 82, du CR MP et de l'Etat pour trouver une solution qui permette de maintenir une

activité économique importante pour le territoire tout en ménageant les autres usagers de la rivière, en particulier sur la plage de Cazals.

- ✘ M. Massat rappelle que la Communauté de communes avait par le passé proposé des solutions alternatives à la Municipalité de Cazals qui à l'époque n'avait pas donné de suite. Toutefois il précise que la CC QRGa est prête à nouveau à y réfléchir si la Commune de Cazals le demande.

2- Emploi - Formation - Insertion

a. MCEF / MDE

- Information sur le bureau de l'association MCEF du 13/09/10 :
 - ✘ M. BOHOMME François (Président de l'association MCEF PMQ) précise que lors de ce bureau a notamment été évoqué le bilan et perspective des rencontres « Métiers-emplois et territoire », la réalisation d'un guide pratique emploi-formation-insertion pour les habitants du PMQ et l'avancement du bâtiment MDE/MCEF qui devrait être livré pour l'automne 2011.
- Délibération sur la convention entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'association MCEF pour l'accompagnement du projet « MDE – DD » :

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Convention entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'association MCEF pour l'accompagnement du projet « MDE – DD »

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est associé au projet de « Maison Commune Emploi et Formation/ Maison de l'Emploi du PMQ » depuis sa genèse.

Lors des bureaux de l'association MCEF du 27/01/10 et du 22/03/10, le Syndicat Mixte a été désigné chef de file de l'action « Maison de l'emploi Développement Durable », et à ce titre un budget de 8 000 € a été affecté pour la réalisation de cette action en 2010.

Cette action doit permettre d'établir un diagnostic et des préconisations concernant l'adaptation des entreprises du bâtiment et des énergies renouvelables en Pays Midi-Quercy aux nouvelles normes et objectifs du GRENELLE II.

C'est pourquoi il est proposé d'établir une convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy et l'association MCEF du PMQ pour accompagner la MCEF/MDE dans la mise en œuvre de l'appel à projet de l'ADEME/AVE « Maison de l'emploi Développement Durable ».

Il est proposé de délibérer pour autoriser son Président à signer une convention avec l'Association MCEF du PMQ pour être remboursé de ses frais engagés pour l'action « Maison de l'emploi Développement Durable ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'association MCEF ainsi que tout autre document concernant cette action

b. ADEC Médico-social du Pays Midi-Quercy

- Information sur le film documentaire réalisé par la société « Dans le champ » dans le cadre de l'ADEC Médico-social du PMQ, porté par le SM PMQ et les 9 établissements médico-sociaux volontaires : *ESAT de Pousinies, ARSEAA Bordeneuve (St Etienne de Tulmont), MAS Les capucines, Résidence Eugène Aujaleu, Hopital local (Nègrepelisse), le jardin d'Emilie (Caussade-Molières-Montpezat), Résidence de l'Abbaye (St Antonin NV), Résidence les causeries (Laguépie) Résidence Val de Bonnette (Caylus)

« **Au cœur de l'essentiel** » est un film documentaire qui explore les métiers du secteur médico social, en l'occurrence celui des maisons de retraite et des centres du handicap. Le réalisateur, Christophe Gernez (« dans le champ ») est allé avec sa caméra interroger ces personnels qui s'occupent au quotidien des personnes les plus vulnérables de notre société et qui ont connu le choc de l'entrée en institution. Le face à face avec la caméra permet de comprendre les fonctions de ces agents, leur rôle auprès des résidents mais aussi, et pour cela ce film est un formidable vecteur d'optimisme, la satisfaction que procure le fait d'aider, d'assister, de soigner, de faire évoluer des personnes diminuées.

Le documentaire a été tourné dans 9 établissements médico sociaux du pays Midi Quercy qui ont souhaité par ce travail témoigner de leurs conditions d'emploi. La caméra nous permet d'appréhender ce que recouvrent les métiers d'aide soignante, d'agent de service hospitalier, d'aide médico psychologique, d'éducateur, d'infirmière, de psychologue, de médecin, de directeur d'établissement... Les témoignages des résidents, et particulièrement celui de Mme Anne Marie Barraud qui introduit et conclut ce film, sont bouleversants. Ces contributions permettent de façon subtile d'éclairer la différence entre le fait de « servir » et d'« accompagner ».

Dans une période où le sens du travail est en question les 80 minutes de ce film devraient susciter des vocations pour agir « au cœur de l'essentiel ». Des projections publiques ont été organisées le :

- **Mardi 19 octobre 2010**– Immeuble les récollets (Salle de conférence) Caussade – séance unique à **20 h 30**
- **Judi 21 octobre 2010** – Médiathèque de Nègrepelisse (200, rue de la piscine) – séance à **13 h 30** et **16 h 00**

Contacts pour informations complémentaires:

Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy – 05.63.24.60.64 /Plie Midi Quercy – 09.61.24.80.51 / Eref site de proximité : 05.63.68.24.66 / Mail : plie.midi.quercy@info82.com

- ✕ M.CAMBON Jean a souligné le caractère mobilisateur et innovant de ce documentaire collectif, qui devrait susciter des vocations auprès des habitants du PMQ et autres.

c. ADEFPAT

Point d'étape 2010 de la convention en cours signée en décembre 2008 à la Mairie de Monclar (voir le document envoyé avec l'invitation pour le Comité syndical du 11/10/10) :

- ✕ Mme PEDRONO Lucienne, qui représente le SM PMQ au Conseil d'Administration de l'ADEFPAT a évoqué sa participation active aux réunions et préparations des projets d'accompagnement soumis à l'ADEFPAT.

3- PCET / CEP

a. Développement du service aux communes de Conseil en Energie Partagé (CEP) aux EPCI qui veulent adhérer :

Au vu de l'évolution de ce service et des opportunités financières qu'il apporte aux communes adhérentes (Mesure 8 de la convention territoriale sur la réhabilitation thermique des bâtiments publics et la convention avec le CG 82 sur ce thème), il a été proposé d'élargir ce service aux EPCI du PMQ. En effet la plupart des EPCI du PMQ possèdent du patrimoine immobilier et ont parfois des projets de rénovation qui pourraient bénéficier d'une optimisation thermique et des aides afférentes.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Développement du service aux communes de Conseil en Energie Partagé (CEP) aux EPCI qui veulent adhérer

Monsieur le Président rappelle que :

- Les communautés de communes possèdent un patrimoine bâti, ont des projets d'acquisition, de réhabilitation et de construction de bâtiment.
- Le Pays Midi Quercy a mis en place un service de « conseil en énergie partagé » auprès des communes, ce service permet un suivi des consommations énergétique et une expertise énergétique du patrimoine communal. Le coût de ce service pour les communes est de 1,5€/habitant/an pendant 3 ans. Aujourd'hui, 20 communes ont adhéré au service.
- Les aides de la région, du département et de l'ADEME concernant la réhabilitation thermique des bâtiments publics nécessitent, de plus en plus, une analyse thermique et un suivi des consommations énergétiques des bâtiments concernés.

Monsieur le Président propose d'étendre le service « conseil en énergie partagé » aux communautés de communes et d'appliquer le tarif **0,20 €/habitant/an** pendant 3 ans.

La mise en place de ce service aux communautés de communes doit se formaliser par une délibération du conseil communautaire et la signature d'une convention entre le Pays et la communauté de commune. Monsieur le Président rappelle que cette adhésion reste volontaire et indépendante de l'adhésion au syndicat mixte du Pays Midi Quercy ; Le coût prévisionnel de ce service pour les communautés de communes est le suivant :

	Population	Coût Annuel	Coût pour 3 ans
CC QC	19 162	3 832.40 €	11 497.20 €
CC TVA	13 962	2 792.40 €	8 377.20 €
CC QRG	7 851	1 570.20 €	4 710.60 €
CC QV	4 605	921.00 €	2 763.00 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son tarif de financement
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout document concernant la mise en place du service « conseil en énergie partagé » auprès des communautés de communes présenté ci-dessus.

b. Information sur le projet de Schéma d'Aménagement Numérique du Pays Midi-Quercy

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a engagé une consultation (en procédure adaptée) au 1^{er} semestre 2010 pour choisir un prestataire qui élaborera un schéma d'aménagement numérique du PMQ. Un groupe de suivi de ce projet, composé d'élus et assisté par l'ADE 82 a été constitué et a choisi le cabinet ON-X lors d'une audition le 30/04/10.

Tout était donc prêt pour lancer l'étude à partir du mois de juin 2010.

Toutefois deux courriers de la Préfecture, datés du 21/05/10 puis du 12/07/10 en réponse des demandes de financement de l'étude par le fonds FNADT, nous informaient de l'inéligibilité du dossier pour des raisons de périmètre d'intervention insuffisant. Il est demandé que le schéma soit réalisé au minimum à l'échelle départementale pour pouvoir être cofinancé par l'Etat et l'Europe.

Entre temps, des contacts avec l'ADE 82 et le CG 82 nous indiquent qu'un schéma directeur départemental devrait être lancé rapidement (fin de l'année).

Au vu de ces informations il est proposé de ne pas donner suite pour l'instant à l'élaboration d'un schéma numérique du PMQ dans la mesure où le schéma départemental en projet devrait le reprendre en grande partie.

c. Information sur l'étude en cours sur la mobilité Domicile – Travail en Terrasses et Vallée de l'Aveyron et en Quercy Caussadais

Mise en place du Plan Climat Energie Territoire (PCET) en septembre 2009

La thématique de la mobilité est désormais intégrée au PCET, les transports étant à l'origine d'une part importante des émissions de GES. En Pays Midi Quercy, les transports représentent une consommation énergétique de 379,7 GWh/an, dont 58 GWh/an pour les seuls trajets domicile travail.

Le Plan Climat et ses objectifs

Les 2 objectifs principaux sont de lutter contre les émissions de GES et de favoriser l'indépendance énergétique du territoire.

Le plan d'actions du PCET s'étale sur 3 ans (2010-2013).

En ce qui concerne la mobilité, et suites aux différents groupes de travail, le comité de pilotage a souhaité travailler en priorité (2010) sur les **déplacements domicile-travail**

L'étude Déplacements domicile Travail

L'étude devra analyser les besoins et la demande en transports alternatifs (bus, train, covoiturage...) sur les 2 axes les plus empruntés du territoire Midi-Quercy et qui sont des axes structurants :

⇒ D115 – Axe Montauban/Montricoux (Saint Etienne / Nègrepelisse / Montricoux) → **8670 habitants**

⇒ D820 – Axe Montauban/Caussade (Albias / Monteils / Réalville / Caussade) → **12084 habitants**

L'objectif étant d'évaluer la possibilité de développer des modes de transports alternatifs pour effectuer une partie des déplacements domicile-travail du territoire. Des propositions d'opérations test seront effectuées. Le Pays souhaite ainsi améliorer les déplacements (amélioration de l'offre, soutien des initiatives en faveur d'équipements et d'aménagements privilégiant les mobilités douces et l'intermodalité, ...) et satisfaire aux exigences du développement durable.

La mission, confiée à la CCI du 82, permettra de quantifier et qualifier les pratiques existantes, d'évaluer les besoins par territoire et de mesurer la connaissance des dispositifs existants. Il s'agira également d'identifier les difficultés ou freins éventuels (et plus particulièrement les relations avec les territoires limitrophes, en particulier la ville de Montauban).

Méthode :

- ⇒ Récupération de données et études existantes (en cours)
- ⇒ Enquête population via un questionnaire (validé et en PJ). Cette enquête sera réalisée par phoning auprès des habitants des communes concernées.
- ⇒ Communication et implication des communes concernées : création de logo, affichage, presse écrite, radio, journaux communaux et intercommunaux, sensibilisation du milieu scolaire...). **Chaque commune est invitée à fournir une liste de personnes travaillant à Montauban et disposées à répondre à l'enquête.**

Planning :

- ⇒ Rédaction questionnaire – été 2010
- ⇒ Validation questionnaire – septembre 2010
- ⇒ Communication (création de logo, presse écrite, affichage, radio, journaux communaux, sensibilisation milieu scolaire...) – En cours
- ⇒ **Enquête terrain (entre 15 octobre et 29 novembre)**
- ⇒ exploitation enquête (novembre – décembre)
- ⇒ Bilan – préconisations – rendu : Janvier 2011

4- Habitat - Urbanisme

- ✗ *information sur la possibilité, encouragée par la Loi Grenelle II, de faire des SCOT en zone rurale* (voir le document envoyé avec l'invitation pour le Comité syndical du 11/10/10).

Deux réformes conduites en parallèle (la territorialisation du GRENELLE II et la réforme territoriale) ont remis d'actualité la question de l'articulation entre SCOT et territoire de projet (dont les Pays). Il s'agit d'articuler des démarches de natures différentes (charte de développement durable du PMQ ; charte paysagère ; documents d'urbanisme ; Plan Climat Territorial ; OPAH ; schéma de mobilité) en donnant un cadre à valeur juridique.

Deux réunions récentes en Midi-Pyrénées ont permis d'éclairer les territoires sur les perspectives d'un SCOT rural :

- le Conseil Régional MP a organisé dans le cadre du Pôle d'appui aux territoires le 23/06/10 une journée sur « SCOT et territoires de projets : valeur ajoutée et conditions de réussite de la convergence entre les démarches »
- la DRAF MP a organisé une rencontre technique avec les Pays de MP le 02/07/10 sur le thème « Gestion foncière, planification territorial et développement des territoires ».

Il ressort de ces deux réunions que le législateur notamment à travers la loi Grenelle II incite fortement les territoires ruraux à se doter d'un SCOT « rural » différent des SCOT 1^{ère} génération à dominante urbaine. De fait des nouveaux SCOT seront fortement « Grenellisés » et devront prendre en compte des thématiques (énergie ; impact GES ; mobilité durable ;...) sur lesquelles le SM PMQ s'est déjà fortement mobilisés.

- Un appel à projet national (par le ministère de l'écologie) pour accompagner les territoires ruraux qui veulent s'engager dans un SCOT a permis de financer fortement l'ingénierie (1€/hectare plafonné à 100 000€, soit pour le PMQ potentiellement 100K€) de 13 territoires en 2010 dont 4 « Pays ». En 2011 cet appel à projet sera renouvelé et les territoires volontaires devront être présélectionnés par les Préfets de Région avant le 31/03/11.
- La DRAF MP s'est engagée suite à la réunion du 02/07/10 avec les Pays à mobiliser le Réseau Rural Régional (financé par le FEADER) pour animer et accompagner la réflexion des territoires en matière de SCOT. Dans ce cadre un appel à projet régional serait mis en place pour accompagner des territoires pilotes.

Conclusion :

Le contexte législatif (SCOT rural du Grenelle II) et l'antériorité des actions thématiques menées par le SM PMQ dans les domaines couverts par la loi Grenelle II, confèrent au PMQ une réelle légitimité à étudier la faisabilité de l'élaboration d'un SCOT. Des opportunités techniques et financières (appels à projet national et régional) vont se présenter prochainement qui permettraient d'engager ce projet à moindre coût. Un positionnement de principe du SM PMQ sur l'opportunité d'engager une faisabilité d'élaboration d'un SCOT permettrait de donner un signal clair pour se positionner éventuellement lorsque les appels à projets se présenteront.

- ✗ **Après discussion et notamment quelques inquiétudes sur les contraintes et le coût d'un SCOT, il a été proposé par M.CAMBON Jean de poursuivre des investigations techniques (en interne et donc sans coût externe) pour faire un schéma d'analyse (avantages/inconvénients ; opportunité/menaces) pour le PMQ.**
- ✗ M. Colinet a précisé que l'adhésion au SCOT de Montauban a apporté beaucoup de pédagogie.

IV. DIVERS

1- Information sur les Universités d'été du Développement Local » qui ont eu lieu du 09 au 11 septembre 2010 à Foix :

Trois acteurs du PMQ ont assisté, à notre connaissance, à ces rencontres (un élu ; un membre du CDD et une technicienne du SM).

Ces rencontres nationales ont permis de présenter des projets in situ, d'animer des ateliers sur des thématiques du développement local et d'avoir un regard universitaire sur 45 ans de développement local.

En conclusion de ces rencontres un projet de manifeste pour le développement local a été proposé.

2- Proposition de partenariat avec la radio CFM basée à Caylus, pour une émission hebdomadaire sur le Pays Midi-Quercy

La radio associative CFM basée à Caylus, avec laquelle le Pays Midi-Quercy entretient depuis de nombreuses années des relations partenariales, propose un nouvel outil de communication pour le territoire.

Il s'agirait de bénéficier à partir de janvier 2011 d'une émission hebdomadaire de 30mn (diffusée le mercredi à 12H05) sur l'actualité du PMQ en lien avec les objectifs de notre charte de développement durable.

Une 1ère partie de l'émission donnerait des informations sur l'actualité des acteurs du territoire (associations ; collectivités ;..) et une deuxième partie accueillerait un invité qui serait interviewé plus longuement en studio ou sur son lieu de vie.

Le coût annuel serait de 5 000€ pour environ 46 émissions. Il serait intégré dans les dépenses complémentaires de l'assistance technique cofinancées à 80% par le CR MP et le CG 82 et l'Europe dans le cadre de la Convention Territoriale.

L'assemblée a approuvé cette proposition.

3- Pôle d'excellence Rurale

- Information sur le Comité de Pilotage de suivi du PER « Aveyron Viaur, rivières sauvages » qui a eu lieu le 16/09/10 :

Le projet de Pôle d'Excellence Rurale « Aveyron/Viaur, rivières sauvages » porté conjointement par le Pays Midi-Quercy (82) et le Pays Rouergue Occidental (12) a été labellisé par décret en février 2007. Ce projet poursuit l'objectif de développer, en se fondant sur les ressources naturelles et culturelles, une destination touristique attractive et de qualité, basée sur des potentiels avérés en matière d'activités de pleine nature et d'écotourisme.

Par décision du 12 novembre 2009, la date limite d'achèvement des travaux a été reportée au 31 décembre 2010. Cette date approchant le comité de pilotage a été organisé afin de dresser un premier bilan de l'avancement physique et financier de ces opérations.

Il est rappelé que 11 opérations ont été labellisées et ont ainsi pu bénéficier de fonds d'état (FNADT ou DGE) ou de fonds Leader. **Globalement sur les 11 opérations 272 422.30 euros de fonds PER (FNADT – DGE – leader confondus) ont été obtenus dont 18 906 euros leader.**

Les Conseils Généraux ainsi que le Conseil Régional Midi-Pyrénées ont aussi apporté leur contribution dans le financement de ces opérations.

Au 16/09/2010, le bilan suivant a pu être présenté :

8 opérations sur 11 sont déjà réalisées dont 5 bénéficiant de fonds PER FNADT soldés d'un montant total de 686 229 euros

3 opérations sur 11 sont encore en cours de réalisation dont l'opération 1 « promotion de la destination » (Maîtrise d'ouvrage SMPMQ), l'opération 2 « mise en place d'une Via Ferrata à Bor et Bar » (Maîtrise d'ouvrage CC Canton de Najac), l'opération 9 « promenade et baignade sur le Viaur » (Maîtrise d'ouvrage Commune de Laguépie). Ces trois opérations correspondent à un montant prévisionnel de **167 007 euros**

Ainsi, au 16/09/2010 le taux d'avancement du PER était de 83% du montant prévisionnel global initial.

- ✗ M.ALAUX a évoqué des difficultés rencontrées avec la police de l'eau pour le projet de parcours sportif canoë à Laguépie qui ont pu finalement se résoudre. Globalement ce PER est presque terminé notamment sur la partie Département de l'Aveyron.

○ Information sur l'appel à projet PER, 2^{ème} génération

La date butoir pour répondre à ce nouvel appel à projet PER 2^{ème} génération était le 20/10/10.

Cette nouvelle génération de PER cible deux enjeux :

- ✓ Accroître la capacité économique des territoires ruraux au travers de la valorisation des productions agricoles ou agro-alimentaires, des potentialités naturelles des territoires, des savoir-faire, du patrimoine...
 - ✓ Répondre aux besoins des populations dans le domaine des services publics en mettant l'accent sur le caractère innovant des projets, les nouveaux partenariats et les nouvelles méthodes de travail.
-
- ✗ La CC QRGA a signalé qu'elle déposait un dossier de centre international d'accueil sur la Commune de Laguépie en partenariat avec l'association CITRUS.
 - ✗ M.BONHOMME a évoqué le dépôt d'un dossier sur le thème du chapeau à Caussade.